



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE LABELCLENE AEROSOL

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial LABELCLENE AEROSOL  
No du produit LCL-a, ALCL200, ZA

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Cleaning Product  
Utilisations déconseillées At this moment in time we do not have information on use restrictions. They will be included in this safety data sheet when available

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur AF INTERNATIONAL. A division of HK  
WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK  
COALFIELD WAY  
ASHBY de la ZOUCH  
LEICESTERSHIRE. LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0) 1530 419600  
+44 (0) 1530 416640  
info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Xi;R38. R43. N;R50/53. R10.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Orange Terpenes

#### Étiquetage



Irritant



Dangereux pour  
l'environnement

#### Phrases De Risque

R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Conseils De Prudence

A1	Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

**LABELCLENE AEROSOL**

S24	Éviter le contact avec la peau.
S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S37	Porter des gants appropriés.
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**2.3. Autres dangers****SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

<b>Orange Terpenes</b>	<b>10-30%</b>
No CAS : 8028-48-6	No CE : 232-433-8
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R38. N;R50/53. R10,R43.
<b>C11-C15 ISO-ALKANES</b>	<b>10-30%</b>
No CAS : 90622-58-5	No CE : 292-460-6
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66.
<b>C9-C12 ISO-ALKANES</b>	<b>10-30%</b>
No CAS : 90622-57-4	No CE : 292-459-0
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66,R53.
<b>3-BUTOXY-2-PROPANOL</b>	<b>10-30%</b>
No CAS : 5131-66-8	No CE : 225-878-4
Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) Xi;R36/38

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**Commentaires Sur La Composition**

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

## LABELCLENE AEROSOL

### **Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

### **Ingestion**

Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais.

### **Contact avec la peau**

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### **Contact avec les yeux**

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter symptomatiquement

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction**

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

#### **Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### **Risques D'Incendie/D'Explosion Rares**

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

#### **Risques particuliers**

Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarille.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Procédures De Lutte Contre L'Incendie**

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau.

#### **Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Le produit contient une substance qui est dangereuse pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique. Voir aussi la rubrique 12. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Assurer une ventilation adéquate.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

## LABELCLENE AEROSOL

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
3-BUTOXY-2-PROPANOL	SUP	50 ppm				
C11-C15 ISO-ALKANES			1200 mg/m3			
C9-C12 ISO-ALKANES			1200 mg/m3			

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

#### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

#### Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques. EN14387

#### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés. Gloves should conform to EN374

#### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité lunettes anti-éclaboussures pour éviter tout contact avec les yeux. EN166

#### Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

#### Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol. Liquide
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique. Odeur de citron.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100
Densité relative	0.820 - 0.840 @ 20 °c
Pression de vapeur	@ 20 °c
Valeur pH, Solution Concentrée	5-6
Point d'éclair	<55 CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	> 200
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.6
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	7.0

### 9.2. Autres informations

Description De La Volatilité	Volatil
------------------------------	---------

## LABELCLENE AEROSOL

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé.

#### **Polymérisation Dangereuse**

Ne polymérise pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

#### 10.5. Matières incompatibles

#### **Matières À Éviter**

Acides forts. Les alcalis forts. Oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Inhalation**

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

#### **Contact avec la peau**

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

#### **Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux.

#### **Voie D'Exposition**

Contact avec la peau et/ou les yeux. Inhalation.

#### Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

#### 3-BUTOXY-2-PROPANOL (CAS: 5131-66-8)

#### **Dose Toxique 1 - DI 50**

2612-5500 mg/kg (oral rat)

#### Orange Terpenes (CAS: 8028-48-6)

#### Toxicité aiguë:

#### **Toxicité aiguë (DL50 orale)**

5300 mg/kg Rat

#### **Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

> 5000 mg/kg Lapin

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### **Écotoxicité**

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

#### 12.1. Toxicité

**LABELCLENE AEROSOL****Informations écologiques relatives aux ingrédients.****3-BUTOXY-2-PROPANOL (CAS: 5131-66-8)**

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

560-1000

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

&gt;1000

**Orange Terpenes (CAS: 8028-48-6)****Toxicité aiguë - Poissons**

CL50 96 heures 0.71 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE50 0.4 mg/l Daphnia magna

**Toxicité aiguë - Plantes aquatiques**

CI50 4 mg/l Selenastrum capricornutum

**12.2. Persistance et dégradabilité****Dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes****SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN) 1950

No. UN (IMDG) 1950

No. UN (ICAO) 1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle de transport AEROSOLS (Orange Terpenes)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID/ADN 2.2

Classe ADR/RID/ADN Class 2

No. D'Étiquette ADR 2.2

Classe IMDG 2.2

Classe/Division ICAO 2.2

Étiquettes De Transport

## LABELCLENE AEROSOL

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EMS F-D, S-U

Code restriction de tunnel (E)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information requise.

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

**Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)**

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

**Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)**

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS****Commentaires De Mise À Jour**

Revised in accordance with CHIP3 and EU Directives 1999/45/EC and 2001/58/EC

Émise Par Helen O'Reilly

Date de révision JULY 2012

Révision 8

No FDS 10637

## LABELCLENE AEROSOL

### Phrases - R (Texte Intégral)

R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Mentions De Danger Completes

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.